



Contrat d'Engagement Mutuel Miel

Flash 23/06

Référente : Sandra

Ce contrat est organisé par l'AMAP « À la bonne Franckette » des Buers et est régi par les statuts et le règlement intérieur de l'Association. Le membre adhérent s'engage à respecter le présent contrat, les statuts et le Règlement Intérieur de « l'AMAP A la Bonne Franckette des Buers ».

Il est établi entre :

Le dénommé Producteur et le dénommé Membre Adhérent

Eric Tarpin

Rucher Poète

38260 Commelle

M :

Demeurant :

Tél :

Mail :

Engagement réciproque

Le Producteur s'engage à fournir des produits issus de son exploitation et à mener son exploitation de manière raisonnée afin de respecter au mieux la nature, l'environnement et de l'animal (alimentation sans OGM, limiter au maximum l'utilisation d'engrais chimiques en favorisant l'épandage des fumiers et lisiers de l'exploitation pour fertiliser les sols, gestion économique de l'eau). Le Producteur s'engage à tout mettre en œuvre pour respecter la quantité et la qualité des produits prévus.

Calendrier

Les parties s'engagent à respecter le calendrier qu'elles auront préalablement défini en page 2.

Modalités de livraison

Les livraisons sont effectuées exclusivement au **Centre Social des Buers, 17 rue P.J Proudhon, les lundis soir de 18h30 à 19h30**. Toutefois en accord avec le Producteur, le Conseil d'Administration peut modifier exceptionnellement le lieu, le jour ou l'horaire de livraison. En cas d'impossibilité pour le producteur d'assurer une livraison, le Conseil d'Administration et le référent producteur rechercheront, dans le respect des parties et de l'éthique de l'AMAP une solution compensatrice. En cas d'impossibilité pour le Membre Adhérent de respecter le calendrier et de venir récupérer sa commande, les membres chargés de la distribution disposeront des paniers restants conformément à l'article 3.3 du règlement intérieur. Aucun panier ne sera remboursé.

Rupture de contrat

Ce contrat peut être interrompu unilatéralement par le Membre Adhérent, si et seulement si, un remplaçant est trouvé immédiatement, de sorte que le Producteur ne soit pas pénalisé financièrement. Ce contrat peut être rompu bilatéralement à tout moment. En cas de désaccord, c'est au Conseil d'Administration de statuer.

Le règlement par chèque à l'ordre de **Eric Tarpin**

Miels	280 g	500 g	1 kg	total
Miel de printemps 4€/7,50€/15€				
Miel d'Acacia 4,40€/8€/16€ Bouteille 700g: 12€ Bouteille 360g: 7€				
total				

Produits de la ruche	Quantité
Miel d'accacia en rayon 22€/kg	
Bonbon miel de lavande menthe eucalyptus 5,8€/ pot de 130g	

Ch N° banque :

montant €

Date :

Signature
Le Producteur

Signature
Le Membre Adhérent